

MILANNGES BELLETTREUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES

Vol. XII.

Montreal, Vendredi, 6 Avril 1849.

No. 59.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

BREF DE SA SAINTÉTÉ PIE IX.

A Nos vénérables Frères Jean-Baptiste, archevêque de Pise; Ferdinand, archevêque de Florence, et Joseph, archevêque de Sienne.

« Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. « Parmi les très-graves sollicitudes et les très-amères angoisses qui chaque jour, de plus en plus nous oppriment, et nous affligent au milieu de cette grande tempête déchaînée contre Notre très-sainte Religion, nous avons reçu une grande consolation et un allègement tout particulier de la fermeté sacerdotale avec laquelle vous, Nos vénérables Frères, au nom de vos suffragants et des autres Evêques de la Toscane, qui vous ont confié ce soin, avez su défendre courageusement la cause de cette même Religion, et combattre pour elle de toutes vos forces devant la chambre des députés du grand-duché. Nous savons encore avec quel zèle et avec quelle vigueur vous avez réclaté devant cette assemblée contre tant d'écrits empoisonnés que les plus habiles et les plus capiteux artisans de mensonges, gorgeant de leur propre venin, et couvant dans leur cœur toutes sortes de crimes, y mettent chaque jour en lumière, et ne cessent d'y répandre de tous les côtés par la plus grande perte des âmes. Des écrits aussi dangereux, aussi évidemment inspirés par la fraude et la malice de l'enfer, sont autant de coupables agressions contre les dogmes vénérés, les lois, les institutions de l'Eglise catholique; ils dénaturent les faits, les mots, les sens des divines écritures; ils livrent à la raillerie et au mépris la dignité et le pouvoir suprême du Pontificat romain, auquel le Christ, notre Seigneur, a confié le gouvernement de son Eglise; ils outragent l'autorité des saints Prélats, foulent aux pieds les lois divines et humaines, et ne négligent rien, au plus grand détriment de la Religion, pour que la licence la plus effrénée de penser et d'agir soit de plus en plus partout fomentée et propagée, ce qui ne peut manquer de déprimer, d'infecter misérablement de toutes sortes d'erreurs une jeunesse imprévoyante, des masses inexpérimentées, et de mettre en péril leur salut éternel. C'est pourquoi, vénérables Frères, nous vous avons écrit cette Lettre, afin de vous donner, à vous, à vos suffragants et aux autres Evêques de la Toscane, le témoignage de Nos plus énergiques approbations de ce que, animés des devoirs du ministère pastoral, pleins de sollicitude pour la conservation de Notre très-sainte Religion et pour le salut des fidèles, vous n'avez pas hésité à élever la voix contre les écrits d'où nous sentons venir et ces fléaux redoutables, que nous ne pourrions jamais assez déplorer, et ces dangers qui affligent et agitent si douloureusement cette heureuse Eglise catholique. Tout en donnant de justes éloges à votre sollicitude pastorale et à votre constance, nous nous proposons d'augmenter votre courage, afin qu'appuyés sur le bras de Dieu vous persévériez tous les autres Evêques de la Toscane, à faire de la vivacité de votre zèle comme un rempart pour la maison d'Israël, à combattre les combats du Seigneur, à élever votre voix, avec autant de force que de sagesse, pour évangéliser le troupeau confié à votre garde. Continuez à dévoiler et à fouler aux pieds les fraudes, les astuces et les erreurs de ces hommes pleins d'ambitions, afin que votre peuple poursuive de son exécution ces détestables écrits, afin qu'immobile dans la vérité catholique et dans le culte, il ne soit point ébranlé, et que jamais il ne puisse tomber dans aucun piège ni dans aucune erreur. Vous ne cesserez donc pas d'adresser avec nous, dans l'humilité du cœur, d'ardentes et ferventes prières au Dieu très-haut et très-grand, afin qu'il daigne, par les mérites de son fils, N. S. Jésus-Christ, détourner du chemin de perdition les prévaricateurs, venir en aide à la débilité des faibles, augmenter le courage et la foi des forts, orner enfin et dilater son Eglise par les victoires de ses enfants. En conséquence, nous désirons que cette lettre soit communiquée, tant à vos suffragants qu'aux autres Evêques de la Toscane, afin qu'ils puissent connaître Nos sentiments. Enfin, vénérables Frères, comme une marque de Notre très-ardente charité, et en gage de toutes les récompenses célestes nous vous donnons, du fond du cœur, Notre bénédiction apostolique, à vous, à tous les autres Evêques de la Toscane, et Nous vous recommandons ardemment au clergé et aux fidèles. « Donné à Gaëte, le 6 février, troisième année de Notre Pontificat. « Pius PP. IX. »

NOUVELLES DE GAËTE.—Les lettres que nous recevons de Gaëte nous confirment que la santé du Saint-Père se soutient, malgré le chagrin profond que son cœur a ressenti du dernier acte de révolte et d'ingratitude des Romains. La proclamation de la République et l'insolence avec laquelle une Assemblée frappée d'anathème a prétendu prononcer la déchéance du pouvoir temporel de la Papauté, ont comblé d'amertume l'âme si énergique et si courageuse de Pie IX.—De fréquentes réunions de Cardinaux, mais non pas des consistoires, comme le disaient improprement les feuilles napolitaines, ont lieu à Gaëte. Les membres du Sacré Collège s'empressent de multiplier auprès de son auguste Chef les témoignages de leur dévouement, de leur fidélité et de leur vénération. Une de ces réunions qui ont pour objet les plus graves intérêts du Siège apostolique, a été tenue le 14, jour même de la date des dernières correspondances que nous ayons eues. Le comte Esterhazy, ambassadeur d'Autriche, l'envoyé extraordinaire de Prusse, ont été admis à présenter leurs hommages au Saint-Père, et de longues audiences leur ont été accordées.

NOUVELLES DE ROME.—14 février 1849. « Comme je vous l'annonçais dans ma dernière lettre l'Assemblée constituante, composée d'hommes qui sont se sont sciemment et volontairement placés hors de

l'Eglise, a cependant voulu, par je ne sais quel sentiment de profanation hypocrite, inaugurer l'ouverture de ses séances par une messe du Saint-Esprit, célébrée dans l'Eglise de Santa-Maria d'Ara-Celi; elle devait pousser plus loin encore son audace sacrilège et dérisoire, puisque dimanche dernier, le surlendemain du jour où elle venait de prononcer la déchéance du Successeur de St. Pierre, elle s'est venue en pleine église de Saint-Pierre chanter un *Te Deum*. Du moins, dans cette triste circonstance, l'attitude ferme et digne des chanoines a apporté quelques consolations aux cœurs chrétiens. Ils ont résisté à toutes les menaces de violence contre leur personnes, de spoliation contre leurs biens, et ils ont nettement refusé, quoi qu'il dût leur arriver, de s'associer à ces profanations. Dès la veille, ils avaient fait connaître leur résolution au gouvernement; cette déclaration ne le découragea pas; en effet, soit qu'il eût la pensée de les traîner de force à l'hôtel, soit plutôt qu'il espérait les effrayer par l'appareil militaire, il fit investir à l'improviste, au milieu de l'office du matin, la chapelle du chœur où se réunissent tous les chanoines, et des factionnaires furent établis aux portes, avec ordre de les empêcher de sortir jusqu'à l'heure fixée pour le *Te Deum*. Mais heureusement qu'il existe une issue communiquant avec la sacristie, et que les envahisseurs ne connaissent pas; les chanoines sortirent par cet endroit les uns après les autres, et au moment où on erat mettre la main sur eux, la place était vide. On assure que le gouvernement, pour se venger, a frappé l'Eglise et le chapitre d'une amende énorme. Il fallait cependant pour un *Te Deum* se procurer un officiant; pour en avoir un, le ministre a été réduit à s'adresser aux aumôniers attachés aux légions de *reducti*, et que l'on connaît capables de tout. Un d'eux a accepté, mais au lieu des clercs attachés à l'Eglise, encouragés par l'exemple des chanoines, n'a voulu l'accompagner à l'autel, et ce sont douze officiers de la garde civique qui ont tenu les cierges. La proclamation de la République, accueillie par la masse de la population avec stupeur, a causé de l'étonnement même à un grand nombre de ceux qui se sont rattachés au système actuel, et qui s'imaginaient, après le succès du parti qui avait porté Gallati à la présidence de la Constituante, que cette mesure extrême pourrait être ajournée; c'est à deux heures du matin que cette proclamation a été faite dans la ville, réveillée et effrayée en même temps par le son de toutes les cloches. A la suite de la proclamation de la République, les cœurs aux couleurs papales ont été changés pour y substituer celles aux couleurs italiennes, de même les armes de Pie IX ont été enlevées partout, excepté sur les édifices religieux. Pour tromper le peuple sur la criminalité des actes dirigés contre le Saint-Père, on vend en ce moment dans les rues un prétendu extrait de saint Bernard, traduit en italien, et dans lequel, en travestissant le texte et la pensée de ce saint docteur, on met dans sa bouche des paroles contre le pouvoir temporel des Papes. Les prélats ne peuvent plus sortir de l'Etat, et c'est même avec beaucoup de peine qu'ils peuvent s'éloigner de Rome. Le gouvernement a donné ordre à la police de leur refuser des passeports; mais par contre, tous les Russes partent, un ordre de l'empereur leur ayant enjoint de quitter Rome dans le plus bref délai. Vous connaissez les noms des trois membres qui ont été choisis pour composer la commission exécutive: Carlo Armellini l'homme dirigeant, est encore très-vert, malgré ses soixante-quinze ans; il était avocat consistorial avant la révolution, et il passait jusqu'à cette époque pour un homme modéré; mais son ambition et le désir de faire oublier une parenté coupable, par le temps qui court, car il est père et frère de jésuites, paraissent l'avoir jeté dans le mouvement. Montecchi, le second triumvir, exerceait autrefois les fonctions très-modestes de curiale, charge qui correspond à celle de nos procureurs de bas étage avant la révolution. Condamné sous le pontificat de Grégoire XVI, pour crime politique, il devait tout à Pie IX; il s'est fait l'un de ses ennemis les plus acharnés. Quant à Salicetti qui complète le triumvirat, c'est un Napolitain réfugié; il passe pour un homme habile; mais il doit surtout sa nomination au désir de la Constituante de témoigner son bon vouloir aux révolutionnaires de Naples et à tous ceux d'Italie. « S. E. »

AUTRES NOUVELLES DE ROME.—Le *Monitore Romano* est rempli de décrets: l'un abolit les couleurs pontificales et les remplace par les trois couleurs de la République italienne: vert, blanc et rouge. Les drapeaux de la nouvelle République porteront l'aigle romain à la hampe. Pauvre aigle de Scipion et de César! Quelle décadence! Un autre décret établit trois boutiques officielles de changeurs, pour escompter aux fabricants et aux chefs d'ateliers les bons du trésor dont personne ne veut plus. On leur donnera en échange un peu d'argent monnayé, qui devient de plus en plus rare, et beaucoup de coupures de billets dont le cours est forcé. Ceux des chefs d'ateliers qui, ensuite de ce décret, refuseraient de payer leurs ouvriers en monnaie, ou en petits billets d'échange, seront punis selon toute la rigueur des lois.—Les séances de la Constituante ont eu peu d'importance jusqu'au 13. Le 11, Mamiani a envoyé sa démission. Les triumvirs ont réclamé la création d'un ministère responsable nommé par eux; ce qui leur a été accordé. Le 12, Joseph Mazzini, le chef de la jeune Italie, le plus dangereux des démagogues, a été proclamé citoyen romain. Il ne lui manque plus que d'être nommé constituant, et de venir s'asseoir près de Garibaldi.—Le 13, Sterbini a présenté un projet de loi qui déclare propriété de l'Etat tous les biens des congrégations religieuses. Ainsi voilà la plus odieuse des spoliations religieuses. Ainsi voilà la plus odieuse des spoliations religieuses. Ainsi voilà la plus odieuse des spoliations religieuses. Il faut attendre rien moins des tristes plaignants de nos niveleurs de 91!—Dans cette même séance, on a nommé les commissaires chargés de rédiger la loi organi-

que de la République. Nous y remarquons Armellini, Camino, Sturbinetti et Muzzarelli. Sterbini a présenté un décret tendant à réformer le coin des monnaies. On y lit cette devise: *Deo vuole Italia unita* (Dieu veut que l'Italie soit unie.) Cette prétention de faire parler la volonté de Dieu serait bien ridicule si elle n'était pas saignée dans la bouche des agresseurs du pouvoir des Papes.—Galotti, ministre de la justice, a proposé un décret abolissant toute juridiction ecclésiastique, tant en ce qui regarde les personnes qu'en ce qui concerne les biens. *E sempre bene!*—On se rappelle combien les démagogues avaient exploité l'exemple de l'évêque de Rieti, qui avait voté pour la Constituante. Voici ce qu'il dit sur ce fait le *Conciliatore* de Florence: Mgr. Curiali, évêque de Rieti, lors du vote pour la Constituante romaine, déposa son bulletin tout ouvert et rédigé comme suit: « Je vote pour le retour de l'innocent Pie IX, je vote pour le retour du Pape, notre légitime souverain, je vote pour le retour de Sa Sainteté, le Vicaire de Jésus-Christ et le chef de l'Eglise catholique. »

P. év. de Rieti. « ROME.—Le *Contemporaneo* nous apprend le résultat de la séance du 17. C'est encore un vote du libéralisme démagogique; tout employé civil devra donner un acte d'adhésion écrite à la République romaine; tout militaire devra prêter un serment solennel. La commission, pour l'examen du projet de vente des biens ecclésiastiques, a par l'organe de son rapporteur, déclaré qu'elle admettait pleinement la proposition des triumvirs. Dans la séance du 18, la prétendue Constituante avait décerné l'abolition du Conseil d'Etat, et la nomination d'une commission ministérielle pour en remplir les fonctions. Est-ce que l'indépendance si problématique de ce conseil effrayait encore les triumvirs? Une circulaire du ministre de l'intérieur pourvoit à la rédaction prompte et d'office des inventaires de tous les biens meubles et immeubles des établissements religieux, le tout aux frais desdits établissements. Ainsi on ne se contente pas de mettre la main sur les biens; on en fait payer l'inventaire par les propriétaires dépouillés. C'est un raffinement dont la justice turque n'avait pas encore eu l'idée. »

DU PROCÈS DE M. DE ROME.—Nous recevons le *Monitore romain* du 22 février où nous lisons:

AU NOM DE DIEU ET DU PEUPLE. L'Assemblée constituante décrète: Tous les biens ecclésiastiques de l'Etat romain sont déclarés propriétés de la République. La République romaine devra convenablement les ministres du culte, l'entretien de ces ministres sera assuré par un ou plusieurs autres ministres. Rome, 21 février 1849.

Le Président, G. GALOTTI.

Le secrétaire, FILIPPO VITI.

ENCORE D'AUTRES NOUVELLES DE ROME.—La démagogie romaine se montre de plus en plus dans la hideuse orgueille de ses laïnes et de ses rapines. Déjà, dans la séance du 13, la prétendue Constituante a déclaré les biens ecclésiastiques, propriétés de l'Etat. Le jour même, pour s'assurer sa proie, elle a rendu un décret qui prohibe toute aliénation de ces biens immeubles. De plus, des commissions populaires sont chargées d'établir l'inventaire de tous les biens, revenus, immeubles ou effets mobiliers des églises, congrégations, confréries, hospices, évêchés, presbytères et autres fondations pieuses de toute nature. Après la spoliation, voici les prescriptions, les insultes, les parodies sacrilèges: c'est le 1793 au petit pied. Le 14, un placard officiel dans toute la ville enjoignait aux prêtres de ne plus paraître en public avec le costume ecclésiastique, et des groupes poursuivaient les rues en criant: Mort aux prêtres! Mort aux prêtres! La police a fait une notification pour révoquer ce placard; mais sa proclamation restait, et ces fameuses affiches proscrites en apparence, proscrites en réalité, dont les démagogues ont si bien le secret. Qu'en ont dit les amis sincères qui rapportent une correspondance de la *Patria*: « Vous savez que le chapitre de Saint-Pierre a refusé de éluder le *Te Deum* le jour de la proclamation de la République. En raison de ce délit, le chapitre a été frappé d'une amende de 10,000 écus. Si elle n'est pas immédiatement payée, les doyens seront jetés en prison jusqu'à ce que la somme ait été acquittée. Nos prêtres se cachent ou se déguisent. Hier, un Capucin traversait la place Barberini au moment où quelques ouvrages s'annuaient à détruire, à coups de fusil, le Triton de la magnifique fontaine qui est au milieu de la place. Le pauvre homme ne put s'empêcher de jeter un regard d'étonnement sur ces ouvrages qui détruisaient pour le plaisir de détruire un des chefs-d'œuvre du Bernin. On le remarqua, on courut à lui, et après l'avoir coiffé d'un bonnet rouge, on se mit à lui arracher la barbe. On ne peut dire où se serait arrêté cet atroce amusement, si des passants indignés n'eussent arrêté ce malheureux des mains de ces forcenés.—Tout prêtre, qui demandait à quitter la ville, est arrêté comme suspect et incarcéré. Si la crise continue, nos monuments et nos églises vont être dépouillées de leurs richesses. Des brocanteurs anglais et russes se sont abattus sur la ville et parlent d'acheter nos statues et nos tableaux. Le gouvernement, qui manque d'argent, semble disposé à écouter leurs propositions. Les choses se passeront comme à Venise, où une compagnie anglaise vient d'acquiescer l'*Erce Homo* d'Albert Durer et l'immortelle *Assomption* du Titien. Pauvre Italie, te voilà encore une fois envahie par les Barbares! »

FERRARE.—Voici un exposé officiel de l'affaire de Ferrare, inséré dans la *Gazette de Vienne*: il explique parfaitement les griefs et la conduite des troupes impériales: « Le maréchal Radetzki, voyant qu'il ne pouvait obtenir des autorités romaines la réparation d'une série d'injustes et de violences commises par les habitants de Ferrare contre la garnison autrichienne, au mépris du droit des gens et des traités, jugea à propos de les châtier pour les ramener au devoir. En conséquence, une brigade commandée par le

général-major Coronini passa le Pô, le 18 courant, à une heure de l'après-midi dans Ferrare sans avoir éprouvé aucune résistance, et campa sur les glacis de la ville. Une députation de ville s'étant présentée chez le général, le général lui fit part des motifs qui l'avaient amené et lui communiqua une note contenant l'exposé de nos griefs, ainsi que l'indication des réparations que nous sollicitons. Voici les points principaux: 1° extradition des individus complices de l'assassinat de trois soldats autrichiens; 2° présentation de six otages pour garantir l'observation des conditions présentes; 3° rétablissement des armes du Pape, souverain légitime des Etats pontificaux; 4° enlèvement des barricades élevées contre la citadelle; 5° paiement d'une amende de 205,000 écus romains, dont 6,000 pour l'indemnité due au consul impérial Bertuzzi, dépouillé de ses biens; 6° maintien de toutes les clauses renfermées dans les précédentes conventions. Toutes ces conditions devaient être acceptées dans les vingt-quatre heures, sinon le général avait l'ordre de bombarder la ville. La députation revint au camp avant l'expiration des vingt-quatre heures; elle était accompagnée du cardinal évêque et du consul britannique, pour solliciter une prorogation du délai, à l'effet de se procurer la somme demandée. Une prorogation fut accordée jusqu'à quatre heures de l'après-midi du 19 courant. A cette heure la somme fut complétée. Le général-major lieutenant de Heineau s'est assuré dans la matinée du 20 que les barricades avaient été enlevées, les armes du Pape rétablies et les otages donnés, fit avec l'autorité municipale, en l'absence de toute autre autorité légale, une convention dont les clauses ont pour objet de garantir à la garnison impériale, attendu que l'on ne jugea point à propos de laisser les militaires isolés dans la ville après les tentatives d'assassinat qui avaient été commises sur les soldats isolés. »

En Piémont, la fraction ultra-démocratique du ministère l'a emporté: M. l'abbé Gioberti se retire. Cette retraite eût pu être honorable; elle a été sans dignité et sans franchise. Voici les faits. Le 20 février, Gioberti avait eu une ovation; on parlait de sa démission: un millier de citoyens se rendirent sans ses fonctions par le prieur de rester au pouvoir, et de là allant exécuter un charivari violent devant la maison du député Bradorio, le chef de l'opposition radicale. Cette démonstration, dont les excès sont sans doute à regretter, paraissait avoir raffermi le ministre. On fut donc surpris le lendemain quand, à l'entrée de la séance, on vit le ministre se retirer. Le sujet de discussion fut la loi de réorganisation des ministères. M. Gioberti ne vint pas s'expliquer non plus. « La démission, dit-il, me tait, mais le jour viendra où je révélerai mes adversaires, non seulement au nom de la confusion, mais au nom de la justice. » Le ministre Rattazzi s'éleva à la tribune. « Je suis obligé de parler, dit-il, le dissentiment est venu de ce que l'illustre prélat dit de ces choses quand on intervint en Toscane pour rétablir le grand-duc. Voilà toute la vérité. » Les tribunes applaudirent. Un lieu d'accepter ce reproche par l'honorable Gioberti jeta et se traîna: « Je n'ai jamais voulu l'intervention dans le sens de ce mot; je n'aurais pas pris part à une intervention qui n'aurait eu pour but que la soumission du peuple. » Puis, après avoir dit quelques mots de sa démission, il se retira. « Je n'ai jamais voulu l'intervention dans le sens de ce mot; je n'aurais pas pris part à une intervention qui n'aurait eu pour but que la soumission du peuple. » Puis, après avoir dit quelques mots de sa démission, il se retira. M. Rattazzi, ministre de la justice, relève ce brusque et injurieux démenti par une affirmation contraire. Alors Gioberti fut en retraite et déclare que son expression de mensonge ne s'applique à aucun membre de la chambre, mais à des auteurs d'écrits anonymes qui l'ont attaqué. La chambre accueillit cette rétraction avec des cris d'incrédulité, et passa à l'ordre du jour. C'est ainsi que M. l'abbé Gioberti a perdu le pouvoir sans avoir eu le courage de ses convictions, sans avoir eu accomplir jusqu'au bout la mission d'ordre et de conservation à laquelle il semblait être appelé, et qui pouvait racheter tant et de si coupables erreurs. Sa chute misse la brèche plus largement ouverte que jamais au torrent de l'anarchie dont il a rompu les premières digues, et qu'il est impossible à contenir aujourd'hui. Nous ne le dissimulons pas: la situation du Piémont est déplorable, et le trône de Charles-Albert ne nous a jamais paru plus sérieusement menacé.

LE 24 FÉVRIER.—Voici quelques détails sur la cérémonie célébrée à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de février. L'Assemblée est partie à neuf heures et demie de son palais: La garde nationale, quelques escadrons d'infanterie, la garde républicaine, faisant la haie de palais de l'Assemblée à l'Eglise de la Madeleine. Les représentants étaient à peine rendus à l'Eglise que le président de la République est arrivé en voiture avec le Vice-Président, M. Boulay (de la Meurthe). Le premier portait l'uniforme général de la garde nationale: le grand carreau et la plaque de la Légion d'honneur. Un piquet de garde nationale à cheval et de cuirassiers faisaient escorte. Au moment où le Président a mis pied à terre pour monter les degrés de l'Eglise, une foule bruyante a cherché à rompre les rangs de la garde nationale qui tentait de la maintenir, et a occasionné quelque confusion. L'intérieur de l'Eglise avait quelques parties tendues de noir: la scénographie était simple mais sévère. Le chœur-couple, séparé du grand vaisseau de l'Eglise par une balustrade de marbre, était réservé à M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République; à M. Boulay (de la Meurthe), vice-président, et à M. Armand Marc, président de l'Assemblée nationale. Ils occupaient trois fauteuils; les autres parties du chœur étaient occupées par les ministres, le corps diplomatique et les dignitaires ecclésiastiques. Le service divin commença à dix heures. Mgr. Porcheviquo de